

Exode 20.16 : tu ne porteras pas de faux témoignage contre ton prochain.

Danielle Drucker, pasteur de l'EEL de Saint Genis Laval (69)
Dimanche 3 novembre 2013

Nous poursuivons notre cycle de prédications sur les commandements du Seigneur et nous arrivons ce matin à la 9^e parole du Décalogue :

« *Tu ne porteras pas de faux témoignage contre ton prochain.* » (Ex 20.16, version BS ou NBS)

1- L'importance du témoignage juridique dans la Bible

Si nous revenons au texte hébreu, la traduction quasi littérale donne : « tu ne répondras pas comme témoin (sous-entendu au juge et à ses questions) par un mensonge contre ton prochain (ou par une fausse accusation) »

Ce commandement se situe donc dans un contexte juridique, dans le cadre d'un procès entre particuliers, donc une situation un peu exceptionnelle puisque le système judiciaire est convoqué. Alors, on pourrait s'étonner de trouver le faux témoignage au tribunal parmi les dix commandements, à côté de transgressions majeures, et hélas banales dans la vie quotidienne, que sont l'idolâtrie, l'adultère, le vol... Pourquoi ne pas avoir plutôt mentionné dans la Constitution divine l'interdiction plus large du mensonge, ou alors celle de l'orgueil, de l'ivrognerie, de la paresse par exemple?

Il me semble que la raison de ce choix est l'extrême importance du témoignage légal pour DIEU. Un témoignage qui peut être à charge ou à décharge. Toute l'Écriture fait appel au concept et au vocabulaire du témoignage juridique, et ceci de façon récurrente.

Juste quelques exemples entre mille :

- la création témoigne de l'existence et de la gloire de DIEU. Pensez au Ps 19 :

« *Tous les cieux proclament combien Dieu est glorieux, l'étendue céleste publie l'œuvre de ses mains. Un jour en informe un autre, une nuit à l'autre nuit en transmet la connaissance. Ce ne sont pas des paroles, ce ne sont pas des discours, ni des voix qu'on peut entendre. Cependant, leur voix parvient jusqu'aux confins de la terre et leurs accents dans tout l'univers.* » (Ps 19.2-5)

Paul reprend ce témoignage de la nature pour expliquer aux chrétiens de Rome combien est juste la colère de DIEU envers les êtres humains qui ne l'honorent pas, ni ne respectent sa volonté. Or DIEU est le juge suprême et ces gens n'échapperont pas à la condamnation :

« Du haut du ciel, Dieu manifeste sa colère contre les hommes qui ne l'honorent pas et ne respectent pas sa volonté. Ils étouffent ainsi malhonnêtement la vérité. En effet, ce qu'on peut connaître de Dieu est clair pour eux, Dieu lui-même le leur ayant fait connaître. Car, depuis la création du monde, les perfections invisibles de Dieu, sa puissance éternelle et sa divinité se voient dans ses œuvres quand on y réfléchit. Ils n'ont donc aucune excuse, » (Rm 1.18-20)

Il y a ici la condamnation au tribunal de DIEU de tous ceux/toutes celles qui le rejettent malgré le témoignage de la Création. Il y a aussi le rappel de ce rôle essentiel de la nature comme témoin du DIEU trois fois saint : nos contemporains et nous-mêmes en sommes de plus en plus coupés du fait du mode de vie moderne. Nous évoluons dans des villes, des voitures, des bureaux. Nos représentations de la Création passent par nos ordinateurs ou des films, bref des œuvres humaines. Avons-nous encore besoin de DIEU pour comprendre notre environnement, puisque nous en sommes les créateurs ? Avons-nous encore besoin de DIEU pour interpréter nos vies ? Voilà ce que pensent nos contemporains ! N'oublions jamais le rôle premier de la nature comme témoin de DIEU et de ses perfections. C'est très important.

Si vous passez par un temps de trouble profond, doutant de tout et même de la présence à vos côtés du DIEU tout-puissant et merveilleux, qui est venu jusqu'à nous, au cœur de sa Création, en la personne de Jésus-Christ, alors observez, palper votre main par exemple, sortez et allez toucher un arbre, ses feuilles, son tronc, ou regardez le ciel étoilé. Un de mes trucs les plus efficaces, car je connais aussi la profonde tristesse, c'est d'aller au parc des oiseaux de Villars les Dombes. C'est un peu loin, hélas, mais là, à peine le regard se pose-t-il sur l'immense diversité des oiseaux ou sur un seul : la finesse de son plumage, la beauté de ses couleurs, sa façon de se déplacer...et c'est l'enchantement, c'est la joie. C'est fabuleux. Prenons le temps d'admirer l'œuvre du Seigneur avant que tout ne soit détruit par notre folie, et louons-le !

La nature est un témoin majeur des perfections de DIEU.

- la Loi de Moïse sert aussi de témoin au tribunal de DIEU, un témoin à charge contre Israël :

« Prenez ce livre de la Loi » a dit Moïse en parlant du livre du Dt, « et déposez-le à côté du coffre de l'alliance de l'Éternel votre Dieu. Il y restera pour servir de témoin contre le peuple d'Israël. » (**Dt 31.26**)

D'ailleurs le Ps 19 parle de deux témoins en faveur de DIEU mais à charge pour les humains, la Création et la Loi encore appelée Parole de DIEU, pourtant le psalmiste termine par ce cri : « O Eternel, mon Rocher, mon Libérateur. » (**Ps 19.15**)

- dans le livre du prophète Esaïe, c'est le peuple d'Israël et le Serviteur de DIEU, qui nous le savons est Jésus de Nazareth, qui servent de témoins à charge contre les nations lorsque DIEU va les juger :

« Que toutes les nations s'assemblent et que les peuples se regroupent : Qui, parmi eux, avait prédit ces choses ? Qui avait annoncé les événements antérieurs ? Qu'ils citent leurs témoins et qu'ils se justifient ! Qu'on les écoute bien afin de pouvoir dire : « Oui, c'est la vérité ! »

« Mais mes témoins, c'est vous, déclare l'Éternel, vous et mon serviteur, que j'ai choisi, pour que vous le sachiez, que vous croyiez en moi et que vous compreniez que moi seul, je suis Dieu. Avant moi aucun dieu ne fut jamais formé, et après moi, jamais il n'en existera. Moi, je suis l'Éternel et, en dehors de moi, il n'est pas de Sauveur. C'est moi qui ai prédit, c'est moi qui ai sauvé, je me suis fait entendre. Pas un dieu étranger ne l'a fait parmi vous, et vous, déclare l'Éternel, vous êtes mes témoins, et c'est moi qui suis Dieu. Oui, je le suis depuis toujours et il n'y a personne qui puisse arracher de ma main. Ce que je réalise, qui pourrait l'annuler ? » (**Es 43.9-13**)

- il faudrait encore parler de Jean-Baptiste, « le témoin de la Lumière » comme l'appelle l'apôtre Jean (**Jn 1.6**). Jean-Baptiste, le témoin de la Parole faite chair, qui témoigne de ce qu'il a vu lors du baptême de Jésus devant une délégation du tribunal suprême juif, le Sanhédrin, (**Jn 1.19ss**). D'ailleurs, tout l'évangile de Jean résonne du langage du procès et du témoignage juridique avec Jésus qui témoigne de lui-même, et le Père céleste, ses œuvres et le Saint Esprit qui confirment le témoignage de Jésus (**Jn 8.18 ; 5.36 ; 15.26**)

- enfin, il y a l'Eglise qui, avec l'aide du Saint Esprit, porte le témoignage des apôtres. Pensez simplement à l'évènement de la Pentecôte annoncé par Jésus à ses disciples :

« *Mais le Saint-Esprit descendra sur vous : vous recevrez sa puissance et vous serez mes témoins à Jérusalem, dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'au bout du monde.* » (Ac 1.8)

Voilà juste quelques exemples pour mettre en lumière le caractère décisif du témoignage juridique pour DIEU. Car DIEU est le Juge suprême, qui ne pratique pas le favoritisme et qui ne laisse pas le mal impuni.

DIEU en effet va juger ce monde, il va juger chacun de nous et ce ne sera pas de façon arbitraire. La base juridique sera le référentiel du bien et du mal qui est la Parole de DIEU ; mais il y aura aussi nos propres paroles/nos propres raisonnements si nous avons rejeté le référentiel divin ou nous n'en n'avons jamais eu connaissance. Il y aura aussi des témoins qui se lèveront devant nous, tels les habitants de Ninive qui se sont repentis, ou la reine du Midi qui est venue du bout du monde pour écouter l'enseignement de Salomon, et là je ne fais que citer les paroles de Jésus (Mt 12.41-42). Oui, il y aura des témoins à charge et à décharge. Beaucoup de textes bibliques parlent de ce jour grand et terrible du jugement qui adviendra à la fin de l'histoire de ce monde.

Que pèserons-nous alors face à la sainteté de DIEU, nous qui sommes pêcheurs ? Mais grâce soit rendue au Seigneur car au grand tribunal de DIEU, il y aura Jésus-Christ qui nous a rachetés. Il a porté à notre place, sur la croix, la rétribution de notre péché. Nous serons probablement couverts de honte au tribunal de DIEU, mais unis à Jésus nous serons couverts de la robe blanche du juste.

Dans l'attente de ce jour, la justice humaine a pour vocation d'imiter la justice de DIEU. Nous savons qu'elle est parfois bien corrompue, mais à cause de cette vocation, DIEU nous exhorte à ne porter aucun faux témoignage visant à faire condamner juridiquement notre prochain.

2- Le faux -témoignage

La loi française relève 3 types d'infractions associées au faux témoignage :

- le témoignage mensonger. Il est aggravé s'il a été provoqué par une remise de récompense ;

- la subordination de témoin. Cela concerne les personnes qui usent de promesses, d'offres, de présents, de pressions, de menaces... afin de déterminer autrui à faire une déposition, une déclaration ou une attestation mensongère ou, au contraire, à s'abstenir de dire la vérité. C'est un faux témoignage par voie indirecte, par manipulation de personne ;
- la falsification d'attestation. Là aussi, c'est un faux témoignage par manipulation d'écrits.

Pour revenir à la Loi de Moïse, le 9^{ème} commandement est explicité en Ex 23 :

« Tu ne colporteras pas de rumeur sans fondement. Ne te rends pas complice d'un méchant par un faux témoignage. Ne suis pas la majorité pour faire le mal et, si tu es appelé à témoigner dans un procès, ne te conforme pas au grand nombre pour fausser le droit.

Ne favorise pas un pauvre dans un procès. » (Ex 23.1-3)

Un peu plus loin :

« Ne fausse pas le cours de la justice aux dépens du pauvre dans un procès. Ne te mêle pas d'une cause mensongère et ne cause pas la mort de l'innocent et du juste, car je ne tiendrai pas le coupable pour innocent. Tu n'accepteras pas de pot-de-vin, car les présents aveuglent même des hommes lucides et compromettent la cause des justes. » (Ex 23.6-8)

Dans ces versets, nous voyons que le contexte du procès est dépassé car il est question du colportage de rumeurs, du suivi de la majorité bien qu'elle fasse le mal et aussi de la corruption d'une façon générale avec l'acceptation des pots de vin. Il est donc légitime de voir un impact du 9^{ème} commandement au-delà de la sphère judiciaire, ce qui ouvre sur l'interdiction de toute calomnie, toute parole malveillante.

Dans ces versets, il y a aussi une insistance sur le fait que l'état de pauvreté ne doit pas fausser le cours de la justice, ni dans un sens, ni dans l'autre. Ni dans un sens car grande est la tentation, pour un juge, de laminer le pauvre pour se mettre dans les bons papiers du riche et en attendre « un retour d'ascenseur », ou par peur des représailles du puissant. Ni dans l'autre, comme si l'état de pauvreté était la preuve d'un cœur droit ou comme si on pouvait s'acheter une image de générosité à bon compte, puisqu'en détournant la justice pour favoriser

le pauvre, on fait payer la facture à un tiers. Ainsi, le statut social peut aussi fonctionner comme un faux témoin. Il est donc nécessaire de veiller à ne pas faire d'amalgame entre la justice et le secours aux démunis. Il y a là un équilibre très délicat à trouver. Or vous savez combien ce sujet est brûlant dans notre société en pleine crise économique avec l'arrivée de milliers de migrants pauvres en situation irrégulière.

3- Le procès de Jésus

Oui le cours de la justice humaine peut être faussé par l'usage de faux témoignages. Le meilleur exemple est celui du procès de Jésus.

Celui-ci nous est rapporté dans les évangiles. Prenons celui de Matthieu :

« Les chefs des prêtres et le Grand-Conseil au complet cherchaient un faux témoignage contre Jésus pour pouvoir le condamner à mort. Mais, bien qu'un bon nombre de faux témoins se fussent présentés, ils ne parvenaient pas à trouver de motif valable. Finalement, il en vint tout de même deux qui déclarèrent :

- Cet homme a dit : « Je peux démolir le Temple de Dieu et le rebâtir en trois jours. »

Alors le grand-prêtre se leva et demanda à Jésus :

- Tu n'as rien à répondre aux témoignages qu'on vient de porter contre toi ?

Jésus garda le silence. Alors le grand-prêtre reprit en disant :

- Je t'adjure, par le Dieu vivant, de nous déclarer si tu es le Messie, le Fils de Dieu.

Jésus lui répondit :

- Tu l'as dit toi-même. De plus, je vous le déclare : À partir de maintenant, vous verrez le Fils de l'homme siéger à la droite du Tout-Puissant et venir en gloire sur les nuées du ciel.

À ces mots, le grand-prêtre déchira ses vêtements en signe de consternation et s'écria :

- Il vient de prononcer des paroles blasphématoires ! Qu'avons-nous encore besoin de témoins ? Vous venez vous-mêmes d'entendre le blasphème. Quel est votre verdict ? Ils répondirent :

- Il est passible de mort. » (Mt 26.59-66)

Conclusion

Voilà comment le Juste s'est laissé condamner au tribunal humain sur la base de faux témoignages et du rejet de la vérité qualifiée de blasphème par les juges.

Jésus n'a pas donné sa vie n'importe comment : il n'a pas été lynché par une foule en furie ; il n'a pas été assassiné dans une ruelle sombre ; il n'a pas été contaminé par un des nombreux malades qui cherchaient à le toucher, à lui parler ; il ne s'est pas suicidé. Non, il a été condamné à mort dans le cadre du système judiciaire humain corrompu, car il est notre Sauveur juridique au tribunal de DIEU. L'œuvre du Christ est de nature juridique.

C'est pourquoi parmi les 10 paroles de la Constitution divine figure le contexte du procès avec :

« Tu ne porteras pas de faux témoignage contre ton prochain. »

C'est pourquoi, dépassant le cadre du tribunal, Paul exhorte les chrétiens, nous exhorte, à vivre selon la vérité ainsi qu'il l'exprime dans sa lettre aux Ephésiens :

« Mais vous, ce n'est pas ainsi que vous avez appris ce que signifie pour vous le Christ, puisque vous avez compris ce qu'il est et qu'on vous a enseigné, à vous qui êtes chrétiens, ce qui est conforme à la vérité qui est en Jésus.

Cela consiste à vous débarrasser de votre ancienne manière de vivre, celle de l'homme que vous étiez autrefois, et que les désirs trompeurs mènent à la ruine, à être renouvelés par le changement de ce qui oriente votre pensée, et à vous revêtir de l'homme nouveau, créé conformément à la pensée de Dieu, pour mener la vie juste et sainte que produit la vérité.

C'est pourquoi, débarrassés du mensonge, que chacun de vous dise la vérité à son prochain. Ne sommes-nous pas membres les uns des autres ? » (Eph 4.20-25)

AMEN